

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La somme que vous devez payer est supérieure à 300 €. Vous devez la régler par paiement en ligne ou par prélèvement.

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP-E PEZENAS 8 PL DU 14 JUILLET CS 20001 **34120 PEZENAS**

1296-006636-0001

eco'pli 77 LOGNES PIC 09.09.19 CI 0202 ROGER CHRISTIAN 14 RUE DE TRIGNAN 34320 VAILHAN



Vos références

Numéro fiscal (C):

16 71 450 341 001

Référence de l'avis :

19 34 4637235 15

Numéro de propriétaire :

319 R00011P

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPRIETAIRE 0551 MB8TN3 M ROGER CHRISTIAN MARIE PAUL G

Numéro de rôle :

Date d'établissement :

221

12/08/2019

Date de mise en recouvrement :

31/08/2019

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le 15/10/2019

602,00 €

Days & 19 9,19

Vous pouvez adhérer au prélèvement en renvoyant le talon d'adhésion ci-dessous au centre d'encaissement mentionné à l'aide de l'enveloppe retour jointe avant le 15/10/2019. Votre prélèvement sera effectué dès réception.

ATTENTION : SI VOS COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE OU EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointilles

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »



Voir explications à la rubrique « Comment payer vos taxes foncières ? »

Mandal de prolevement SEPA récurrent en signand ce formulate de mandal, vous autorisez la DGFP à envoyer des instructions à votre banque pour détérent votre compte, et veite banque à débiter votre compte confidencement aux instructions de la DGFP. Vous ténéficiez du droit d'être confidencement par votre banque selon les conditions décritée dans la convention que vots avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 sernaines suivant la date de débit de votre compte pour un préférement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenis parfes de votre banque. Le présent document a valour de mandat de préférement SEPA récerrent Votre signature vaut autorisation pour débiter, à récaption, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

ROGER CHRISTIAN 14 RUE DE TRIGNAN 34320 VAILHAN



DGFIP ICS: FR46ZZZ005002 TAXES FONCIERES 19 34 4637235 15 E 221 2019 34041 15/10/2019 Montant:

602,00 €

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES TSA 16111 59887 LILLE CEDEX 9

193446372351 M

FR76 3000 3003 3300 0502 2501 112 M ROGER CHRISTIAN

ROGER CHR 30003003330005022501112

Vos démarches

- 🖒 Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇔ Par courriel:

Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

⇔ Par téléphone :

- Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :

0.810.012.034* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533.34960 MONTPELLIER CEDEX 2

- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇔ Sur place :

Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »):

SIP PEZENAS SAID MARSEILLAN 8 PLACE DU 14 JUILLET

CS 20001 34120 PEZENAS Tél: 04 67 90 49 16

* (Service 0,06 €/min + prix appel - depuis l'étranger, renseignez-vous auprès de votre opérateur)

Département : 340 HERAULT

Commune: 319 VAILHAN

_	Departement: 340 i	ILIVIOLI		Cor	nmune: 319 (MEHAN			
	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	12,70 %	%	%	21,45 %	0,205 %	14,05 %	%	
	Taux 2019	12,70 %	%	%	21,45 %	0,196 %	14,05 %	0,505 %	
	Adresse	12 RUE DE	TRIGNAN						
	Base ①	597			597	597	597	597	
	Cotisation	76			128	1	84	3	29
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	14 RUE DE	TRIGNAN						
	Base ①						881		
	Cotisation						124		12
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018	74			125	1	203	-	
	Cotisations 2019	76			128	1	208	3	41
	Variation	+2,70 %	%	%	+2,40 %	0 %	+2,46 %	- %	
_		Commune	Syndicat de	Inter	Taxe	Taxes	Chambre	Taxe	Total des
Propriétés non bâties	Taux 2018	51,26 %	communes %	communalité 3,21 %	additionnelle 51,12 %	spéciales 0,758 %	d'agriculture	GEMAPI %	cotisation
	Taux 2019	51,26 %	%	3,21 %	51,12 %	0,695 %	13,90 %	1,74 %	
	Bases terres								
	non agricoles Bases terres agricoles	210		210			263	210	
	Cotisations 2018	106		7			38		
	Cotisations 2019	108		7			37	4	156
	Variation	+1,89 %	%	0 %	%	%	-2,63 %	- %	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles			
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité				1		Droit fixe :		
ď	n raison de votre situati une exonération au titre n base communale des	de votre résider	nce principale.	53 €.		Frais de gestion de la fiscalité directe locale Dégrèvement Habitation principale Dégrèvement JA État Dégrèvement JA Collectivité			3
Montant de votre impôt :								60	